Mairie de Lamontélarié

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr
https://lamontelarie.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 10h00.
Mme. Chantal GUILLOT est désignée secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :	Absents :
M. Pierre ESCANDE Mme. Eliane GERSTENMAIER Mme. Chantal GUILLOT Mme. Julie COUGET Mme. Monique SOLANS	M. Michel CALAS

M. Michel CALAS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

I. Approbation du compte-rendu Conseil Municipal du 3 octobre 2023

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Demande fonds de concours CCMLMHL : acquisition défibrillateur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Il propose de l'installer au centre bourg, 15 place de la Mairie sous le préau.
Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CCMLMHL au titre du fonds de concours communautaire étant précisé que dans le cadre du fonctionnement, le montant du contrat de maintenance annuelle s'élèvera à 180 €HT.

Coût prévisionnel HT	1 800.00 €
T.V.A.	360.00 €
Total TTC	2 160.00 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	900.00€
Autofinancement communal (50%)	900.00€
+ TVA	360.00€

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Taxe affouage 2024

Il est rappelé que l'exercice d'affouage engendre comme chaque année des frais de matérialisation des lots et de garderie des bois communaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la taxe d'affouage s'élèvera à 60 € pour chacun des ayants droits inscrit au rôle 2024, à savoir :

01 M. ASENSIO Daniel 60 €
02 M. ESCANDE Pierre 60 €
03 M. ALBERT Armand 60 €
04 Mme. GAU Marthe 60 €

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette proposition et soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Décisions modificatives budgétaire « commune »

Monsieur el Maire informe l'assemblée que les crédits au niveau du budget 2023 sont insuffisants pour le chapitre 012 « Charges de personnel » et le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » considérant l'augmentation de l'indice de la fonction publique au 1er juillet 2023.
Il propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire et de bien vouloir délibérer.

Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	
615231 « entretien voirie »	- 2 500 €

012 Charges de personnel	
6411 Personnel titulaire	+ 1 000 €
6450 Charges sécurité sociale et prévoyance	+ 1 000 €

65 Autres charges de gestion courante	
65311 Indemnités fonction (élus)	+ 400.00 €
65313 Cotisations retraites (élus)	+ 100.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au changement de prestataire de fourniture GAZ pour l'ensemble des locaux appartenant à la commune, il y a lieu d'inscrire au niveau budgétaire les crédits correspondants à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versée ».

Investissement	
011 Charges à caractère général	
615231 « entretien voirie »	- 2 100.00 €

023 Virement à la section d'investissement	
023	+ 2 100.00 €

021 Virement à la section de fonctionnement	
021	+ 2 100.00 €

27 Autres immobilisations financières	
275 Dépôts et cautionnements versés	+ 2 100.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Contrat de prêt relais CRCA – budget annexe Eau/Assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de terminer les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable sur la commune concernant la Tranche 1.
Il est précisé qu'il y a lieu de rembourser l'emprunt relais N° 00003032729 au 30 novembre 2023 qui avait été acté par délibération N° 36/2021 du conseil municipal du 26 octobre 2021.
Il ajoute que les travaux ne sont pas terminés et qu'il reste encore 70% des subventions à encaisser.
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, décide :

- ARTICLE 1er : La commune de LAMONTÉLARIÉ contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un prêt court terme d'un montant maximum de 143 000.00 euros (cent quarante-trois mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital,
  - Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois Instantané Flooré (en date du 23/10/2023 3.956%) + marge de 0.90% soit 4.586% au jour de la proposition,
  - Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle,
  - Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20% de l'enveloppe réservée.
- ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.
- ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer chaque mois le paiement des intérêts, et à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.
- ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Avance trésorerie du budget « Commune » au budget annexe « Eau/Assainissement »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une avance de trésorerie interne du budget de la Commune au budget de l'Eau/Assainissement pour un montant de 44 000.00 € considérant le manque de trésorerie dû au retard de versement des subventions pour le programme des Périmètres de protection. Il ajoute qu'un emprunt relais d'un montant de 230 000.00€ doit être remboursé au 30 novembre 2023.

Il souligne que le nouveau contrat de prêt relais de 143 000.00€ ne sera pas suffisant pour équilibrer le manque de trésorerie et précise que cette avance de trésorerie sera remboursée dans les douze mois après l'appel des fonds.

M. le Maire soumet au vote cette délibération.
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Décision modificative budget annexe Eau/Assainissement

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il n'y a pas lieu de prendre cette délibération. Elle est donc ajournée.

X. Questions diverses

- **Réhabilitation pont de Bauzou :** Monsieur le Maire indique qu'il a été demandé 3 devis concernant la réhabilitation du pont de Bauzou. A ce jour, deux nous sont revenus et quand le troisième sera en notre possession, nous pourrons monter le dossier afin de pouvoir démarrer les travaux au prochain étiage, soit septembre/octobre 2024.
- **Reliure registre État Civil :** Madame la Secrétaire de Mairie informe l'assemblée qu'il y a lieu de faire relier nos registres d'État Civil tous les 10 ans. Cette échéance étant arrivée cette année et ceci étant une obligation, un devis a été demandé à la société SEDI Equipement, spécialisée en ce qui concerne ce genre de travaux. Le montant s'élève à 288.49 € TTC.
- **Statue de la Vierge centre-bourg :** Monsieur Armand ALBERT souhaiterait que la Vierge du centre bourg soit repeinte et voudrait profiter qu'une entreprise de réfection toiture soit présente sur notre commune afin de bénéficier de la gratuité du montage et du démontage de l'échafaudage indispensable pour effectuer ces travaux, travaux qui n'auraient aucune incidence sur le budget de la Mairie. Il est demandé simplement à la Mairie de payer la peinture. Après en avoir débattus, les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette demande.
- **Éclairage public :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que la grande majorité des lampes concernant notre éclairage public de notre commune sera changée courant de l'année 2024. Ces lampes seront pourvues d'ampoule LED programmée pour que l'intensité baisse de 80% durant un créneau horaire de 23h00 à 5h00 du matin, et ceci afin de faire des économies d'énergie non négligeables tout en gardant un minimum de luminosité la nuit.
- **Arbres secs sur pied au Sucaillou :** Il a été constaté que 4 sapins Douglas au niveau de la parcelle communale du Sucaillou sont en état de dépérissement et secs sur pied. Ils peuvent donc être dangereux pour les personnes ou pourraient tomber sur la ligne basse tension EDF passant à proximité et priver d'électricité tout un secteur de la commune. Un devis d'abattage avec contrainte ainsi que l'évacuation des rémanents a été demandé. Une autre entreprise sera sollicitée afin d'avoir un deuxième devis avant de prendre toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune question diverse, la séance est levée à 12h30.

Le Maire
Pierre ESCANDE

La secrétaire de séance
Chantal GUILLOT

CR rédigé par Pierre ESCANDE